

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

Fonctionnement du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à préciser le fonctionnement du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale.

Conformément à l'accord de gouvernement, le fonctionnement du Collège de lutte contre la fraude fiscale et sociale a été réactivé. Le Collège s'est déjà réuni vingt fois au cours de cette législature ; la concertation et la coopération entre les services y sont intenses.

À la demande des membres, l'arrêté royal concernant le fonctionnement du Collège est modifié afin qu'il soit tenu de se réunir au moins une fois par trimestre.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be